

"Mesure du Benelux" dans La Dernière Heure (18 juin 1948)

Légende: Le 18 juin 1948, le quotidien belge La Dernière Heure examine les difficultés liées à la mise en place d'une union douanière et économique entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas (Benelux) et évoque notamment les divergences profondes en matière de politiques économiques.

Source: La Dernière Heure. Le plus grand journal belge, le mieux renseigné. 18.06.1948, n° 170; 43e année. Bruxelles. "Mesure du Benelux", auteur: Van Offelen, Jacques, p. 1.

Copyright: (c) La Dernière Heure

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"mesure_du_benelux"_dans_la_derniere_heure_18_juin_1948-fr-92125854-d942-48e6-9ca1-8bc6b5c74c72.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

Mesure du Benelux

L'unification économique des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg a été décidée en principe pour le 1^{er} janvier 1950. On en a fixé les grandes conditions, notamment : l'abrogation du rationnement et des subsides, la coordination de la fiscalité et des lois sociales, la mise en concert des politiques économiques. Benelux prend ainsi forme, et, de simple union douanière, il tend à devenir un vaste marché intérieur et une force économique mondiale.

En matière agricole, les trois pays produisaient avant guerre 1,8 million de tonnes de céréales panifiables par an et 1,3 million d'orge, d'avoine et de maïs. Leur cheptel bovin atteignait 4,6 millions de têtes, l'ovin et le caprin 1,1 million, le porc 2,6 millions. La production de viande était annuellement de 721.000 tonnes.

Le total de l'extraction charbonnière des trois pays était de 43,1 millions de tonnes. L'électricité fournie atteignait 8,1 milliards de kWh. La puissance énergétique totale (charbon, électricité, bois) se montait à 49.430 trillions de calories, dont 33.480 en Belgique et Luxembourg, et 15.950 aux Pays-Bas.

Quant à la production de fonte et ferro-alliages, elle était de 4,2 millions de tonnes pour les trois pays. Celle d'acier brut représentait 3,8 millions de tonnes.

COMMERCE EXTERIEUR

Ce sont les montants du commerce extérieur qui montrent le mieux l'énorme puissance économique des trois nations réunies. Belgique et Luxembourg importaient avant guerre pour 765,2 millions de dollars actuels; les Pays-Bas, pour 776,9; soit au total plus de 1 milliard 542 millions de dollars. De leur côté, l'Angleterre importait pour 4.188,8 millions exprimés en mêmes devises, l'Allemagne, pour 2.190,9, et la France, pour 1.325,8. L'Allemagne s'étant effondrée, Benelux se situe donc en Europe immédiatement après le Royaume-Uni, et en 3^{me} place dans le monde, les Etats-Unis venant en première.

Il en est de même pour les exportations : Belgique et Luxembourg : 725,3 millions de dollars actuels; Pays-Bas : 570,2; total : 1.295,5. Au même moment, l'Angleterre exportait pour 2.296 millions, l'Allemagne pour 2.112,8 et la France, pour 873,7. Dans le domaine des exportations, Benelux se place donc également au 3^{me} rang dans le monde.

NECESSITE DU BENELUX

Sur le plan intérieur, l'union économique signifiera entre pays participants le libre-échange intégral, un trafic commercial affranchi enfin de toute entrave. Les industriels des trois nations pourront conquérir des débouchés plus vastes. Les mieux armés amélioreront leur production. Ils standardiseront leurs méthodes de fabrication et verront diminuer leurs prix de revient. Benelux donnera lieu, ainsi, sur une échelle évidemment plus petite, aux processus économiques qui firent la grandeur des Etats-Unis et dont l'Europe ne tend que lentement à faire l'indispensable expérience.

Sur le plan international, l'avance du Benelux sera considérable. Habités à servir un important marché intérieur et outillés en conséquence, nos producteurs pourront lutter plus facilement pour la conquête de débouchés à l'étranger. Ayant progressé en quantité et en qualité, ils amélioreront leur situation devant les plus redoutables concurrences.

Au surplus, Hollandais et Belges bénéficieront d'une autorité plus grande dans la négociation des accords commerciaux. Ils représenteront la 3^{me} puissance commerciale du monde et 18 millions de consommateurs possédant un pouvoir d'achat élevé. Les pays étrangers, intéressés à la vente dans un aussi vaste marché, seront d'autant plus enclins à ouvrir leurs frontières à nos propres produits.

ETAPES DU BENELUX

La convention douanière signée à Londres, en 1944, fut le premier stade de l'union. Elle entraîna

l'établissement d'un tarif commun applicable aux marchandises importées dans Benelux. Elle signifia, en même temps, la suppression des barrières douanières pour les produits circulant entre les trois pays. Ces diverses mesures, décidées à la fin de guerre, ne furent effectivement mises en application que le 1^{er} janvier dernier.

La deuxième étape du Benelux consiste en l'unification des droits d'accises et des taxes de transmission. Ce travail est en cours et l'on espère qu'il sera mis en pratique à la fin de cette année. Il n'y aura alors plus aucun droit à la frontière hollando-belge et l'union douanière sera complète.

L'aboutissement de ces décisions ne signifiera cependant pas le libre échange intégral entre les trois pays. Notre époque connaît d'autres obstacles au commerce, notamment les contingents et le contrôle des changes. La suppression des droits de douane et d'accises n'entraînera donc pas encore cette liberté complète des transactions, qui est le but même des efforts actuels.

Ainsi reste donc à créer enfin une union économique complète, affranchie de toute mesure restrictive.

Dès lors, producteurs hollandais, luxembourgeois et belges seront mis sur le même pied et se partageront des marchés identiques. Il faudra, au préalable, qu'ils aient des chances égales et que leurs prix de revient soient basés sur des éléments semblables. Cela supposera beaucoup d'autres unifications, et notamment celles de la fiscalité, des charges sociales, de la politique des prix et subsides, bref de toute la législation économique.

DIFFICULTES DU BENELUX

Les obstacles à l'édification du Benelux sont donc sérieux. Ils découlent de divergences profondes entre les politiques économiques.

Du côté hollandais règnent encore d'importants résidus du dirigisme de guerre : le rationnement y est notamment resté en vigueur pour de nombreux produits. La crainte de l'inflation a provoqué le blocage systématique des prix et salaires. La lutte contre la hausse des cours mondiaux a entraîné l'octroi de subsides. Enfin, les importations restent soumises à un régime sévère de restrictions.

Du côté belge, par contre, le rationnement n'est pratiquement plus qu'un mauvais souvenir; la politique des prix et salaires a perdu de sa rigidité et n'a pas empêché les indices de monter largement au-dessus de 300 ; beaucoup de subsides ont été supprimés ; l'importation de la plupart des produits est libre de toute entrave.

La réalisation du Benelux nécessitera donc, de la part des Hollandais, un sérieux coup de barre dans le sens de la liberté. Les entretiens du Château d'Ardenne semblent avoir d'ailleurs porté essentiellement sur ce point.

DESEQUILIBRE

Il est enfin un obstacle majeur, qui domine peut-être tous les autres : le déséquilibre permanent du commerce belgo-néerlandais. L'année 1946 vit nos exportations atteindre 4,5 milliards de francs, alors que nos importations ne se montaient qu'à 3 milliards. L'an dernier vit s'aggraver ce déficit hollandais : nous avons vendu pour 7,9 milliards et n'avons pu acheter que pour 5 milliards. Nos crédits dépassent maintenant 4 milliards de notre franc. Il est évident que la liberté des transactions ne se concevra pas tant que cette situation n'aura pas été redressée et que les Pays-Bas n'arriveront pas à fournir suffisamment de marchandises en échange des nôtres.

Les difficultés du Benelux sont grandes, on le voit, et démontrent qu'une union douanière et économique ne se réalise pas d'un trait de plume. Des concessions devront être faites de part et d'autre. La Hollande se verra obligée d'abandonner beaucoup de son dirigisme. Elle aura à accomplir un sérieux effort d'exportation. Quant à nous, il nous faudra sans doute affronter dans de nombreux domaines une concurrence très vive, car nos voisins sont d'habiles hommes d'affaires.

Pour achever l'œuvre entreprise, les dirigeants et les peuples du Benelux devront faire preuve de sacrifice, de ténacité et de loyauté. Puissent-ils y réussir, car réellement l'enjeu en vaut la peine.

Jacques Van Offelen.